GARANTIE COVID ASSURANCE ANNULATION

Je suis déclaré positif au covid-19, suis-je couvert ?

Cabinet ALBINET : Oui, ainsi que toute autre personne participant au séjour si c'est une seule et même famille. Si ce sont 2 couples d'amis, un prorata sera fait et seul le couple touché par la maladie sera remboursé.

Dans le cas d'une épidémie ; suis-je couvert en cas d'annulation suite à des restrictions de déplacement ou un confinement mis en place par les autorités ?

Cabinet ALBINET : Non. Ces événements inédits ne sont pas assurables ni assurés. Nous ne pourrons donc pas intervenir. L'ampleur exceptionnelle des perturbations qui résultent des mesures d'interdiction, de restriction ou de confinement prises par les autorités publiques sont de nature à justifier une demande de report des dates de location ou de résolution du dit-contrat. Il convient de contacter votre bailleur. En cas d'accord de celui-ci, pour modifier les dates de location, nous modifierons les dates de votre adhésion à l'assurance. Merci de nous confirmer les nouvelles avec la référence complète de votre adhésion.

Je dois annuler mon séjour car on me refuse l'embarquement suite à une prise de température, suis-je couvert ?

Cabinet ALBINET : Oui

Un des membres de ma famille est atteint du COVID (mais ne participe pas au séjour) , suis-je couvert en cas d'annulation.

Cabinet ALBINET : Non, seul l'assuré ou l'un des participants au séjour est couvert en cas d'annulation, si il contracte le COVID.

Je contracte la COVID-19 pendant mon séjour et je dois l'interrompre, suis-je couvert ?

Cabinet ALBINET : Oui, au titre de l'interruption de séjour, nous vous rembourserons les jours non consommés dans la location.

SANITAIRE:

- mise à disposition de distributeurs de gels dans les sanitaires
- signalétique de distanciation
- rappel des gestes barrières
- désinfection quotidienne et régulière des blocs sanitaires

Et pour encore plus de sécurité :

- Utilisez le gel hydro-alcoolique dès votre entrée dans les sanitaires
- Evitez, si possible de toucher les murs ou les parois
- Essayez de privilégier les heures de faible affluence

Nous faisons d'ores et déjà notre maximum pour garantir votre sécurité.

HEBERGEMENT :

- mise à disposition de distributeurs de gels dans les sanitaires de chaque secteur
- désinfection des hébergements à chaque changement de client par désinfectants (action virucide et bactéricide)
- pour les interventions techniques dans les hébergements, celles-ci se feront sans les vacanciers et notre personnel est équipé de gants et masques. Les gants seront changés après chaque intervention.

Nous faisons d'ores et déjà notre maximum pour garantir votre sécurité et celle de vos enfants !

Alors n'attendez plus, on est prêts à vous recevoir ! :)

RECEPTION CONDITION D'ACCUEIL :

Nous vous accueillons dans le plus strict respect des règles sanitaires en vigueur :

- mise à disposition de distributeurs de gels
- signalétique de distanciation
- rappel des gestes barrières

BAR/RESTAURANT/SUPERETTES

Nos commerces sont accessibles et s'adaptent pour vous servir en toute sécurité durant toutes vos vacances:

- Vente à emporter. Le restaurant vous propose l'ensemble de leurs cartes en vente à emporter.

Et pour encore plus de sécurité les règles sanitaires suivantes sont en vigueur:

- Sens de circulation spécifique
- Mise à disposition de distributeurs de gels
- Accès au restaurant soumis à la législation en vigueur au moment de votre séjour.
- Signalétique de distanciation
- Rappel des gestes barrières